



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n° 2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à M. Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz, 29860 Bourg-Blanc en date du 13 février 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de l'entretien des arbres (suite à la tempête ciaran) situés dans la parcelle AB 01, route de Kéramézec (propriété sise au 40 allée des noisetiers), il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie,

A R R E T E

Article 1:

La circulation sera alternée et la circulation piétonne interdite route de Kéramézec, le long de la parcelle AB 01, à compter du début des travaux le mercredi 19 février 2025 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 1 jour).

Article 2:

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz à Bourg-Blanc qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3:

A la fin du chantier, l'entreprise Bro-Léon Elagage s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4:

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Bro-Léon Elagage,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,

A Bohars, le 13 février 2025

Pour le Maire, Jean-Yves TREBAOL,



Affiché en Mairie le : 17/02/2025